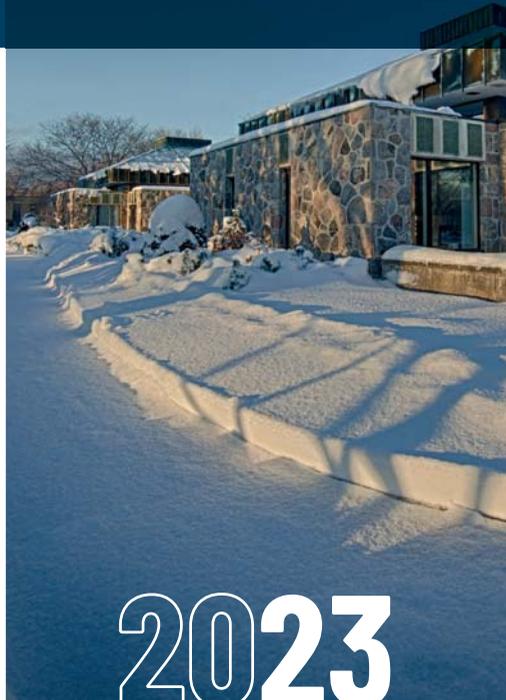


BUDGET

VILLE DE BOUCHERVILLE



**QUATRE FACTEURS PONCTUELS
RESPONSABLES DE LA HAUSSE
DU COMPTE DE TAXES
RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**



MESSAGE DU MAIRE ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FINANCES, LES RESSOURCES HUMAINES ET LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Chères Bouchervilloises,
Chers Bouchervillois,

Le 5 décembre dernier, le conseil municipal a présenté un budget de 129,1M\$ pour l'année financière 2023, en hausse de 4,7% par rapport à l'année 2022, et ce, dans un marché où l'indice des prix à la consommation (IPC) de Montréal se situe à 6,7% et du Canada à 6,9% au 31 octobre 2022. Dans un contexte d'une deuxième année de l'étalement de la hausse de la valeur foncière pour l'ensemble des catégories de taxation, le conseil a annoncé une hausse de la taxation résidentielle de 3,85% pour la résidence unifamiliale moyenne et de 6,9% pour le secteur industriel. La hausse de la taxation dans le secteur commercial est limitée à 0,17%, et ce, en raison des contraintes légales résultant du dernier rôle d'évaluation.

Essentiellement, 4 facteurs ponctuels ont contribué à la hausse du compte de taxes dans les secteurs résidentiel et industriel :

1. Hausse de l'inflation (IPC de 6,9% pour le Canada);
2. Nombreuses hausses du taux directeur annoncées par la Banque du Canada au cours de la dernière année. Ainsi, les taux d'emprunts déboursés par les municipalités sont passés de 0,5% annuellement en 2021 à des taux entre 4,5% et 5,25% en 2022;
3. Hausse la plus élevée depuis 2010 du budget de l'agglomération de Longueuil (6,46%);
4. Création d'un déséquilibre fiscal en raison de la faible augmentation de la valeur des commerces en 2022 (8,41%) par rapport aux secteurs résidentiel (20,92%) et industriel (16,67%), ce qui légalement nous empêche d'augmenter au-dessus de 0,17% la taxation foncière du secteur commercial.

Ce budget, d'un montant total de 129,1M\$, prévoit 72,6M\$ aux dépenses locales, alors que le reste du montant est attribué aux quotes-parts remises à l'agglomération de Longueuil, dont le budget global est en hausse de 6,46%, et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les services rendus.

Introduction de l'écofiscalité à Boucherville

Afin de faire face aux coûts croissants reliés à la production de l'eau potable, au traitement des eaux usées et à la gestion des matières résiduelles, la Ville de Boucherville met en place des mesures d'écofiscalité et les applique de façon plus marquée aux commerces et aux industries en raison de leur consommation plus importante. Ces mesures ont également pour but d'inciter à la mise en place d'actions encore plus respectueuses de l'environnement.

Principaux investissements au programme triennal des immobilisations (PTI) pour 2023

En ce qui a trait au programme triennal des immobilisations (PTI), des projets totalisant 45 M\$ sont prévus pour 2023. Parmi les principaux projets à être réalisés, notons :

- la réfection de la piscine extérieure du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (9,5 M\$ en 2023);
- la réfection d'infrastructures des rues Claude-Jodouin et des Îles-Percées (6,8 M\$);
- des investissements en infrastructures et pour les bâtiments municipaux de la ville (5,3 M\$);
- la réhabilitation de trottoirs, de rues et resurfaçage (4,8 M\$);
- le remplacement des véhicules municipaux des travaux publics (2,6 M\$);
- l'installation d'une piste à rouleaux (pumptrack) au circuit BMX (1,3 M\$).

En terminant, il est important de retenir que la hausse exceptionnelle du compte de taxes résidentiel et industriel est attribuable à 4 facteurs ponctuels qui devraient fort probablement se résorber dans l'avenir et ainsi permettre de revenir à des gels de taxation ou à des hausses moins élevées, comme par le passé.

La présentation budgétaire et le détail des projets d'investissements (programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025) peuvent être consultés au boucherville.ca/budget. Le compte de taxes sera acheminé par la poste aux citoyens en janvier prochain.



Jean Martel
Maire de Boucherville
Président du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles



Raouf Absi
District n° 2, Rivière-aux-Pins
Membre du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles



Lise Roy
District n° 8, Le Boisé
Membre du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles

FAITS SAILLANTS



**HAUSSE DE LA TAXATION RÉSIDENTIELLE
EN DESSOUS DE LA HAUSSE DE L'IPC**



**HAUSSE DES DÉPENSES LOCALES
EN DESSOUS DE LA HAUSSE DE L'IPC**



**4 FACTEURS PONCTUELS RESPONSABLES
DE LA HAUSSE DE TAXES DANS
LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**



**2^e ANNÉE DE L'ÉTALEMENT
DE LA HAUSSE DE LA VALEUR FONCIÈRE
ET AJUSTEMENT DES TAUX DE TAXATION**



**INTRODUCTION DE L'ÉCOFISCALITÉ
(EAU POTABLE, EAUX USÉES ET GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES)**



**BAISSE DE LA DETTE MUNICIPALE
NON SUBVENTIONNÉE
DE 0,6 M\$ AU 31 DÉCEMBRE 2022**



Isabelle Bleau
District n° 1
Marie-Victorin



Josée Bissonnette
District n° 3
Des Découvreurs



Anne Barabé
District n° 4
Harmonie



François Desmarais
District n° 5
La Seigneurie



Magalie Queval
District n° 6
Saint-Louis



Jacqueline Boubane
District n° 7
De Normandie

Pour tout connaître sur le budget et le programme triennal des immobilisations, consultez le :

boucherville.ca/budget

LIGNE INFO-TAXES : 450 449-8115

REVENUS

TAXES ET TARIFICATION

Revenus de taxes foncières générales	94 568 000 \$
Taxes de secteur	2 567 000 \$
Eau : tarif fixe et compteurs pour les industries et commerces	5 817 150 \$
Collectes : tarif fixe	4 728 200 \$

SOUS-TOTAL TAXES ET TARIFICATION 107 680 350 \$

AUTRES SOURCES DE REVENUS

Tenants lieu de taxes	1 749 000 \$
Droits de mutation	9 900 000 \$
Amendes	825 000 \$
Sports, loisirs et culture	3 883 814 \$
Subventions	2 931 478 \$
Autres revenus	2 138 405 \$

SOUS-TOTAL AUTRES SOURCES DE REVENUS 21 427 697 \$

TOTAL DES REVENUS 129 108 047 \$

DÉPENSES

LOCALES

Sports, loisirs et culture	15 498 305 \$
Travaux publics	24 205 638 \$
Génie	1 705 398 \$
Urbanisme	2 700 530 \$
Environnement et transition écologique	1 364 798 \$
Contributions de l'employeur	6 746 260 \$
Service de dette net d'affectation	11 464 701 \$
Immobilisations payées comptant	1 900 000 \$
Autres dépenses locales	8 953 362 \$
Affectations (excluant le service de la dette)	-1 948 993 \$

SOUS-TOTAL - LOCALES 72 589 999 \$

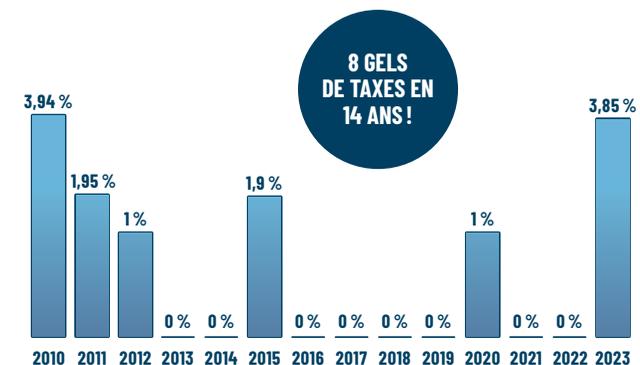
AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET CMM

Quotes-parts de l'agglomération de Longueuil	55 142 857 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	1 375 191 \$

SOUS-TOTAL - QUOTES-PARTS 56 518 048 \$

TOTAL DES DÉPENSES LOCALES ET QUOTES-PARTS 129 108 047 \$

ÉVOLUTION DE LA TAXATION RÉSIDENIELLE DEPUIS 2010



PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2023 À 2025

	2023	2024	2025
Développement du territoire	300 000 \$	2 800 000 \$	2 800 000 \$
Amélioration des infrastructures	26 320 000 \$	35 220 000 \$	55 002 000 \$
Bâtiments	12 665 000 \$	12 025 000 \$	900 000 \$
Équipements	5 762 500 \$	3 275 000 \$	1 765 000 \$
TOTAL	45 047 500 \$	53 320 000 \$	60 467 000 \$

EXEMPLES DE COMPTES DE TAXES EXCLUANT LA TARIFICATION

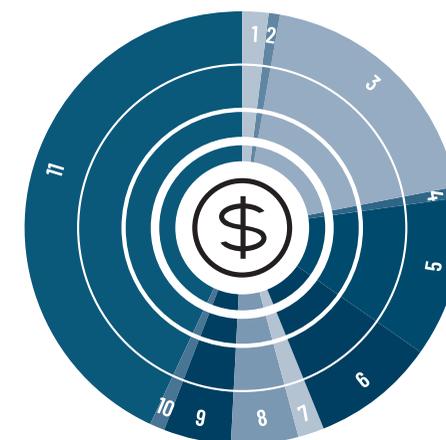
	VALEUR 2022 ÉTALÉE	VALEUR 2023 ÉTALÉE	MONTANT DU COMPTE DE TAXES ⁽¹⁾		VARIATION DU COMPTE DE TAXES
			2022	2023	
RÉSIDENTIEL	461 435 \$	491 425 \$	2 576 \$	2 675 \$	99 \$ 3,85 %
COMMERCIAL	1 182 240 \$	1 214 475 \$	31 682 \$	31 736 \$	54 \$ 0,17 %
INDUSTRIEL	2 638 920 \$	2 777 835 \$	65 187 \$	69 685 \$	4 498 \$ 6,90 %

⁽¹⁾ Excluant toute taxe de répartition locale (secteur) et tarification.

OÙ VA VOTRE DOLLAR ?

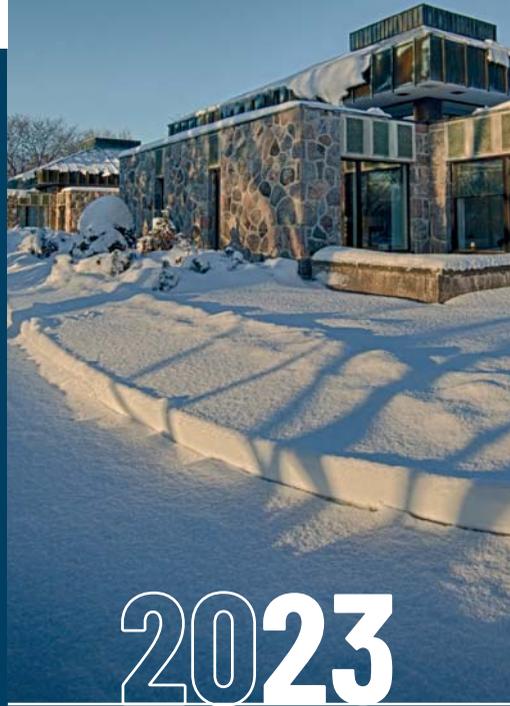
1	Urbanisme	0,02 \$
2	Environnement et transition écologique	0,01 \$
3	Travaux publics	0,19 \$
4	Génie	0,01 \$
5	Sports, loisirs et culture	0,12 \$
6	Service de dette net d'affectation	0,09 \$
7	Immobilisations payées comptant	0,02 \$
8	Contributions de l'employeur	0,05 \$
9	Autres dépenses locales et affectations	0,05 \$
10	Quote-part CMM	0,01 \$
11	Quote-part agglomération	0,43 \$

TOTAL 1 \$



INFORMATIONS

SUR LE COMPTE DE TAXES



2023



Pour tout connaître sur le compte de taxes, consultez le :

boucherville.ca/budget



EXEMPLE D'UNE HAUSSE DE VALEUR DE 25 % D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DE 431 440 \$

EFFET DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2023-2024-2025) ET DE LA MESURE D'ÉTALEMENT

Le rôle d'évaluation foncière (2022-2023-2024) indique une hausse moyenne de la valeur de l'ensemble des propriétés de 18,44 % depuis le rôle précédent. Afin de limiter les hausses de taxes pour les citoyens, la Ville de Boucherville a ajusté les taux de taxation de chaque catégorie d'immeuble.

De plus, afin de minimiser l'effet du rôle foncier (2022-2023-2024) sur le montant de vos taxes, nous étalons sur trois ans la variation de valeur de votre propriété entre le rôle précédent et le nouveau rôle.

Ainsi, un tiers de cette variation est appliqué chaque année sur la valeur de l'année précédente. On obtient alors la base d'imposition.

		2021	2022	2023	2024	MONTANT DES TAXES PAYÉES SUR 3 ANS
SANS ÉTALEMENT	Évaluation au rôle	431 440 \$	539 300 \$	539 300 \$	539 300 \$	7 992 \$
	Taux de taxes/100 \$	0,5970 \$	0,4940 \$	0,4940 \$ ⁽¹⁾	0,4940 \$ ⁽¹⁾	
	Compte de taxes	2 576 \$	2 664 \$	2 664 \$	2 664 \$	
AVEC ÉTALEMENT	Évaluation imposable étalée	431 440 \$	467 393 \$	503 346 \$	539 300 \$	7 912 \$
	Taux de taxes/100 \$	0,5970 \$	0,5583 \$	0,5242 \$ ⁽¹⁾	0,4940 \$ ⁽¹⁾	
	Compte de taxes	2 576 \$	2 609 \$	2 639 \$	2 664 \$	
EFFET DE L'ÉTALEMENT			(55) \$	(25) \$	- \$	(80) \$

⁽¹⁾ Les taux utilisés pour 2023 et 2024 sont à titre d'exemple et ne tiennent pas compte d'une hausse possible.

Pour connaître les catégories d'immeuble
(par tranche de 100 \$ d'évaluation), consultez le :

boucherville.ca/budget

EXEMPLE DE L'ÉTALEMENT DU RÔLE FONCIER

Si la valeur de votre résidence était de 431 440 \$ au rôle de 2019-2021, et qu'elle est de 539 300 \$ au rôle de 2022-2024, votre base d'imposition sera la suivante :

2021 : 431 440 \$

2022 : 467 393 \$

2023 : 503 346 \$

2024 : 539 300 \$

La mesure d'étalement s'applique aussi si la valeur de votre propriété a diminué par rapport au rôle précédent.

Dans certains cas, la mesure d'étalement n'est pas appliquée si, par exemple, votre résidence ou votre immeuble a été construit après l'entrée en vigueur du rôle.

Dans le tableau ci-bas, l'étalement réduit de 80 \$ sur trois ans l'augmentation de taxes attribuable à l'effet du rôle d'évaluation, comparativement à ce qui se serait produit en l'absence de mesure.



NOUS JOINDRE

COMPTOIR DE PERCEPTION
DU CENTRE ADMINISTRATIF CLOVIS-LANGLAIS
500, rue de la Rivière-aux-Pins

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30

Ligne info-taxes : 450 449-8115

finance@boucherville.ca

Vous pouvez consulter en tout temps le rôle d'évaluation
de votre propriété en utilisant les services en ligne au :

boucherville.ca

DATES DES ÉCHÉANCES



1^{er} VERSEMENT

VENDREDI 10 FÉVRIER 2023



2^e VERSEMENT

MERCREDI 10 MAI 2023



3^e VERSEMENT

JEUDI 10 AOÛT 2023

CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES PAIEMENTS SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCE.

ATTENTION DE NE PAS CONFONDRE VOTRE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES AVEC CELUI DES TAXES SCOLAIRES.

Les dates des échéances des versements de votre compte de taxes 2023 doivent être respectées, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

Votre paiement sera porté à votre compte le jour de sa réception par la Ville ou à la date indiquée sur votre chèque si celui-ci est postdaté.

En cas de retard, des frais d'intérêts de 7 % et de pénalités de 5 % seront appliqués, calculés quotidiennement sur le montant exigible.

MODALITÉS DE PAIEMENT

VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS PAIEMENTS DE QUATRE FAÇONS :



POSTE

OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

PAIEMENT PAR CHÈQUE

- Libeller votre chèque à l'ordre de la **Ville de Boucherville**;
- Inscrire votre numéro de dossier au verso;
- Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie*;
- Joindre les coupons détachables (**ne pas les agraffer à vos chèques**);
- Signer votre chèque;
- Tout chèque comportant la mention « paiement final » sera retourné et des frais pourraient être portés à votre compte;
- Tout chèque altéré et/ou initialé sera refusé par notre institution financière et des frais pourraient être portés à votre compte;
- Utiliser l'enveloppe-retour jointe au compte de taxes.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR L'ACHEMINEMENT PAR LA POSTE.

*Le Service de la taxation fera une interprétation des chèques dont le libellé portera à confusion, mais il ne se porte pas garant des préjudices que cela pourrait occasionner.



COMPTOIR

AU COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Carte de débit (Interac)
- Argent comptant
- Chèque ou chèque postdaté rempli en caractères d'imprimerie



TRANSACTION ÉLECTRONIQUE

(INTERNET)

- Choisir le fournisseur Ville de Boucherville;
- Inscrire le numéro de référence pour paiement électronique à 20 chiffres indiqué sur les coupons détachables.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.



GUICHET AUTOMATIQUE

OU AU COMPTOIR DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.

FRAIS DE GESTION

CHÈQUE NON HONORÉ	17\$ par chèque
RETRAIT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8,50\$ par chèque
REPORT DE CHÈQUE POSTDATÉ	8,50\$ par chèque

ARRÉRAGES

Les arrérages ne sont pas indiqués sur le compte de taxes 2023. Un état de compte a été posté en novembre 2022 pour les propriétés ayant un solde impayé.

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

VOS TAXES SONT PAYÉES PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE ?

À l'exception des caisses Desjardins, la Ville transmet au créancier hypothécaire inscrit à votre dossier les renseignements relatifs au présent compte. Le nom du créancier apparaît dans la case « créancier hypothécaire ».

IL EST TOUTEFOIS DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE VOUS ASSURER QUE LES VERSEMENTS SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCE.